

Editorial

Autor(en): **Nicole, Anne-Marie**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Curaviva : revue spécialisée**

Band (Jahr): **2 (2010)**

Heft 1: **L'assistance au suicide : entre liberté individuelle et limites institutionnelles**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Anne-Marie Nicole
Rédactrice

Editorial

Le suicide assisté: un acte de transgression?

Pouvoir choisir librement l'occurrence, le lieu, les modalités de sa mort, envisager de l'anticiper plutôt que de l'attendre ou l'affronter, se ménager une «porte de sortie» à emprunter le moment choisi: c'est la liberté ultime de l'individu. Ce droit à l'autodétermination, d'autant plus lorsqu'il s'exerce avec l'aide de tiers, se heurte cependant à un système social et juridique qui élève la vie humaine au rang de bien suprême que l'on doit préserver.

Les débats qui ont cours aujourd'hui autour de l'assistance organisée au suicide posent un dilemme éthique majeur, quand bien même la majorité de l'opinion publique y est favorable. Les points de vue des professionnels et des experts qui se sont exprimés dans cette édition illustrent bien les doutes et les divergences autour du suicide assisté. De nombreuses questions restent en suspens.

Dans la mesure où il implique des tierces personnes, le suicide assisté relève-t-il toujours de la liberté individuelle? Peut-il se réclamer de la seule sphère privée? Comment concilier le désir de mort d'un individu et les valeurs communément admises et reconnues telles que maintien de la vie et principe de bienfaisance? Dans le cas des EMS, est-il juste de laisser à chaque institution le pouvoir de décider si elle accepte ou non l'intervention en son sein d'organisations d'aide au suicide, au risque de créer des inégalités entre des résidents qui n'ont pas toujours eu le choix de l'établissement? Comment respecter l'autonomie et le libre choix du résident dans un contexte à forte composante collective?

D'autre part, n'est-il pas trop tôt pour légiférer sur l'organisation de l'aide au suicide? Est-il même nécessaire de légiférer? Un cadre légal sera-t-il à même de régler tous les problèmes qui se posent dans la pratique? Réglementer l'assistance au suicide n'équivaut-il pas à institutionnaliser sa pratique, voire à la banaliser ou à en faire une formalité?

En 2005 déjà, la Commission nationale d'éthique faisait part de la profonde ambivalence qu'elle éprouvait au sujet de l'assistance au suicide, ajoutant «que la solution à ces dilemmes ne se trouve pas sur un plan théorique et général, mais seulement dans la complexité de chaque cas particulier». Si la mort n'est plus un tabou, la mort volontaire et accompagnée demeure un acte de transgression qui défie chacun d'entre nous.